

Instructions de vote par la poste

Chère électrice, Cher électeur,

Comme l'indique l'*Avis de référendum* ci-joint, un référendum se déroulera sous peu pour la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk afin que les électeurs se prononcent sur la possible désignation des terres aux fins de les donner à bail pour un projet de développement économique.

Puisque vous êtes membre de cette Première Nation, vous aurez le droit de voter si vous avez au moins 18 ans le jour du référendum. Vous trouverez dans la trousse qui vous parvient tout ce qu'il vous faut pour voter par la poste, notamment :

- Un bulletin de vote paraphé par la Présidente de référendum, où figure la question du référendum ;
- Une enveloppe blanche intitulée « Déclaration d'identité d'électeur » à l'intérieur de laquelle vous insérerez votre bulletin de vote ;
- Une enveloppe de retour beige, préaffranchie et pré-adressée.

Veillez lire les instructions suivantes pour vous assurer que votre bulletin ne soit pas rejeté.

Bulletin de vote :

1. **Faites une marque** dans le cercle de votre choix (par exemple : ✓, X, \, +, /, o, ●, ■).
2. **Pliez le bulletin de vote** de façon à ce que votre vote soit caché. Les initiales de la Présidente de référendum au dos du bulletin doivent être visibles.
3. **Insérez le bulletin dans l'enveloppe** blanche identifiée « Déclaration d'identité de l'électeur » et cachez celle-ci.

Déclaration d'identité d'électeur :

4. **Remplissez le formulaire** de « Déclaration d'identité d'électeur » qui est imprimé sur l'enveloppe blanche et n'oubliez surtout pas de le signer. Faites également attester le formulaire par un témoin qui a au moins 18 ans, autochtones ou pas. À noter que les « Déclarations d'identité de l'électeur » qui ne seront pas signées ou sans témoin seront « mis de côté » et le bulletin de vote ne sera pas compter lors du dépouillement, le jour du référendum.

5. **Insérez dans la grande enveloppe** beige préaffranchie et pré-adressée, l'enveloppe identifiée « Déclaration d'identité de l'électeur », signée, cachetée et contenant votre bulletin de vote.
6. **Cachetez aussi cette enveloppe** et retournez-la le plus tôt possible. Votre envoi doit être reçu à l'adresse identifiée et adressée à la Présidente de référendum, **au plus tard à 20:00 la veille du référendum**. Puisque le référendum est un samedi et qu'il n'y pas de livraison de courrier par Postes Canada ce jour, votre envoi doit être reçu le jour précédent le vote. Les bulletins de vote reçus après cette échéance ne seront pas comptés.

À noter que pour être comptabilisé, votre bulletin de vote doit être accompagné de la « Déclaration d'identité d'électeur », signée par vous et attestée par un témoin.

Si vous gêtez par inadvertance le bulletin de vote, un nouveau bulletin peut vous être fourni après le renvoi du premier bulletin à la Présidente de référendum.

Même si vous avez reçu une trousse de vote par la poste, vous pouvez voter en personne le jour du scrutin en vous présentant au bureau de votation à l'adresse indiquée dans l'*Avis de référendum*. Un seul vote sera compté, soit le vote que vous ferez en personne. Les frais de déplacement sont assumés par l'électeur.

Si vous avez des questions sur le processus référendaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro sans frais **1-833-659-3040**.

Veillez agréer, Chère électrice, Cher électeur, mes salutations distinguées.

Maryse Larivière
Présidente de référendum
Services aux Autochtones Canada